



Les liens entre l'article 7 et le Programme de travail intersessionnel

Séminaire sur l'article 7 de la Convention d'Ottawa
en Afrique Centrale

Kerry Brinkert

Chef de l'Unité d'appui à l'application de la Convention
k.brinkert@gichd.ch

Bruxelles

12-13 novembre 2002



4^{ème} Assemblée des États parties :

4 points importants

1. Efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les buts humanitaires fondamentaux de la Convention.
 - **Déminage des zones minées**
 - **Destruction des stocks de mines**
 - **Assistance aux victimes**
 - **Universalisation de la Convention**



4^{ème} Assemblée des États parties :

4 points importants

2. L'échange d'informations est un élément essentiel des efforts pour appliquer la Convention.

- Les rapports présentés en application de l'article 7
- Le Programme de travail intersessionnel



4^{ème} Assemblée des États parties : 4 points importants

3. Les États touchés par les mines devraient envisager de tirer parti au maximum du système d'établissement des rapports prévu à l'article 7.
 - L'article 7 : Un moyen de faire connaître aux autres États parties leurs plans, leurs problèmes et leurs besoins concernant le déminage, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks.



4^{ème} Assemblée des États parties :

4 points importants

4. 2002-03 Programme de travail intersessionnel:
L'objectif prioritaire devrait être les États parties touchés par les mines
 - On devrait offrir à ces États suffisamment d'occasions de faire connaître leurs plans et leurs besoins.
 - Les autres pourraient indiquer leurs plans d'assistance.



Programme intersessionnel et l'article 7 : liens

- Mécanismes pour échanger des informations concernant les buts humanitaires fondamentaux de la Convention
- Moyens pour faire connaître des plans, des problèmes et des besoins concernant le déminage, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks
- Moyens pour évaluer les progrès réalisés



Programme intersessionnel et l'article 7 : liens





Programme de travail intersessionnel

- ...a été établi par les États parties en 1999
- ...en vue d'avancer dans la réalisation des objectifs humanitaires de la Convention
- ...comprend quatre Comités permanents
- ...réunions ont lieu à Genève deux fois par année, au CIDHG



Programme de travail intersessionnel

Un nombre d'opportunités donnés aux États parties affectés par les mines de participer





Programme de travail intersessionnel

- **Vous pouvez mettre à profit ces opportunités!**
- **Préparez: Présentations sur les défis, les efforts, les besoins, et le progrès.**
- **Participez: Programme de parrainage.**



Programme de travail intersessionnel

Une structure des présentations :

Exemple du Comité permanent sur l'assistance aux victimes:

1. **L'étendue du défi: des informations disponibles au sujet des victimes**
2. **Répondre au défi:**
 - Quelle est la situation actuelle concernant les services et les équipements nécessaires?
 - Quelle serait pour vous la situation désirée?
 - Quel est votre plan?
 - Quelles sont vos priorités pour l'assistance extérieure?
3. **Législation et politiques: des lois et politiques mises en place**



Conclusions

- **L'échange d'information est un élément essentiel pour appliquer la Convention**
- **Deux mécanismes: l'article 7 & le Programme de travail intersessionnel**
- **Vous pouvez mettre à profit ces opportunités**
- **Vous pourriez agir dès maintenant en préparant des présentations (...et les rapports demandés par l'article 7!)**



Merci!

